

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous transmettre des informations concernant la rentrée scolaire 2023 :



RESTAURANT
SCOLAIRE

La feuille d'inscription à la restauration scolaire



l'autorisation de diffusion

seront remises à votre enfant le jour de la rentrée.

Vous aurez jusqu'au 11 septembre 2023 pour compléter ces documents.

Les rapporter en mairie : à déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres



Les documents mairie ne doivent pas être déposer à l'école ni renvoyer par mail !

Accueil Périscolaire

L'inscription à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir se fait en suivant la procédure suivante : **connectez-vous sur site internet de l'UFCV** : <http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-domaine-frayse>



Je vous rappelle que **l'ensemble des documents d'information** (règlement des services périscolaires, grille tarifaire, information sur la facturation et les différents modes de règlements, ...) **sont consultables sur le site internet de la mairie**, onglet Enfance et Jeunesse, rubrique Écoles.

Merci d'en prendre connaissance et d'y apporter une attention particulière.

Septembre

4

Enfin, je vous rappelle que tous les **services périscolaires municipaux** (accueil périscolaire du matin et du soir, restauration scolaire) **fonctionneront dès le 1^{er} jour de la rentrée.**

Valérie Mazas au service des affaires scolaires 05.56.21.21.41 poste 4 et moi-même au 06.84.66.98.85 restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Bonne rentrée à tous !

Christophe Vicier, Adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires